

Conseil du livre
Avis n°33

**Une politique du livre de jeunesse et de promotion de la lecture
auprès des jeunes**

- Février 2004 -



1. Préambule

Une politique du livre de jeunesse fait cruellement défaut à la Communauté française. En 2004, le budget réservé à ce secteur s'élève à 25 000 EUR à peine. Les professionnels du secteur et les pédagogues sont pourtant unanimes à considérer que le livre de jeunesse représente un **enjeu culturel et éducationnel** de premier plan.

La Communauté française de Belgique recèle un potentiel considérable – mais trop peu exploité – en matière de littérature de jeunesse :

- artistes nombreux et de renommée internationale (auteurs, illustrateurs, ...) ;
- éditeurs et libraires spécialisés ;
- nombreux « médiateurs » (enseignants, bibliothécaires, formateurs, animateurs ...) enthousiastes et disposés à s'investir ;
- spécialistes universitaires internationalement reconnus, engagés tant dans la recherche didactique en lecture que dans l'approche critique de la littérature et de l'édition de jeunesse.

L'attente manifeste et répétée de ces professionnels et de ces enseignants doit également inciter à prendre des mesures en faveur de ce secteur trop longtemps délaissé¹.

Le soutien des pouvoirs publics au livre de jeunesse n'est certes pas inexistant. Mais il est morcelé et ne répond à aucune vision d'ensemble. Il en résulte un saupoudrage des maigres budgets et une démotivation croissante des principaux acteurs du secteur. Ceux-ci se plaignent d'un manque de reconnaissance et de formation.

Les recommandations qui suivent visent, en priorité, à développer **une politique globale et concertée** du livre de jeunesse. Elles visent en outre à trouver le juste équilibre entre la promotion de la lecture en général auprès de nos jeunes et la promotion, plus spécifique, de notre littérature de jeunesse (par opposition à celle d'autres pays francophones).

¹ En 2001, l'administration des lettres et du livre a commandité une enquête intitulée *Littérature et presse de jeunesse belges en Communauté française de Belgique*. Cette enquête procède à un état des lieux et suggère diverses pistes d'action. L'enquête donne d'intéressantes indications sur les attentes des professionnels du secteur à l'égard des pouvoirs publics. Elle révèle notamment que l'accent devrait être mis sur la création, qui s'avère très dynamique en Communauté française, sur la formation et sur la promotion. L'enquête corrobore les arguments et propositions développés dans le présent avis.

2. Recommandations

Les recommandations du Conseil du livre s'articulent autour de deux grands axes :

- Une politique de soutien aux professions (enjeu culturel) ;
- Une politique de diffusion et de promotion de la lecture auprès des jeunes (enjeux culturel et éducationnel).

Qu'elles s'articulent autour de l'un ou l'autre de ces deux axes, les recommandations sont concomitantes².

2.1. Une politique de soutien aux professions (enjeu culturel)

Vu la modicité des budgets culturels, les ressources financières devraient être prioritairement (mais non exclusivement) affectées à des actions qui relèvent spécifiquement de la sphère culturelle et non à des activités susceptibles d'émarger, au moins en partie, aux budgets de l'enseignement. Le soutien aux professionnels (auteurs et illustrateurs en particulier) est strictement culturel et relève de la seule compétence du ministre des Arts et des Lettres.

De ce strict point de vue de politique culturelle, les priorités énoncées par le Conseil sont les suivantes :

➤ Soutenir les auteurs et illustrateurs de la Communauté française

Le Monde du 26 janvier 2001 soulignait la belle créativité de la Belgique en matière de littérature de jeunesse et parlait même de vivier belge : « Il y a, en Belgique, une littérature de jeunesse singulièrement dynamique et florissante ... A partir d'une longue tradition de l'image, une forme particulière d'humour, un emploi particulier de la langue et le développement d'un genre narratif où texte et images interagissent, ... s'est constituée une véritable école belge de littérature enfantine. »

Le soutien aux auteurs et illustrateurs de livres de jeunesse est essentiel si l'on veut que se maintiennent et se perpétuent les talents qui sont éclos en Communauté française.

Un mécanisme de **bourses aux auteurs et illustrateurs** devrait donc être mis en place. Ce mécanisme reposerait sur le travail d'une commission fonctionnant sur un modèle analogue à celui de l'actuelle commission des lettres. Cette commission devrait être composée d'auteurs mais aussi d'illustrateurs de livres de jeunesse, de spécialistes en graphisme, d'éditeurs, de libraires et de bibliothécaires. Un budget spécifique et substantiel, comparable à celui de la commission des lettres, devrait évidemment lui être affecté.

➤ Soutenir les éditeurs de livres de jeunesse de la Communauté française

Il s'agirait de passer, avec ces éditeurs, des contrats-programmes comparables à ceux qui ont été passés récemment avec des éditeurs littéraires.

Parallèlement, une politique **d'achat d'ouvrages** de livres de jeunesse dans les écoles et dans les bibliothèques de la Communauté française devrait être développée en concertation avec les ministres de l'éducation, et ce afin que le soutien apporté à ce secteur particulier de l'édition ne soit pas ponctuel mais qu'il s'étende au contraire à l'ensemble de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, bibliothécaires et libraires.

➤ Soutenir les libraires de la Communauté française

Il faudrait accroître les moyens du Fonds d'aide à la diffusion afin de permettre aux libraires d'inviter davantage d'auteurs et illustrateurs de livres de jeunesse.

² Par exemple, un soutien à l'organisation d'animations autour du livre de jeunesse (politique de diffusion) dans les écoles, les bibliothèques ou les librairies ne peut que valoriser (et donc soutenir) nos auteurs et illustrateurs (politique de soutien aux professions).

2.2. Une politique de diffusion et de promotion de la lecture auprès des jeunes (enjeux culturel et éducationnel)

Plusieurs enquêtes internationales – dont la fameuse enquête « PISA » de l'OCDE – ont stigmatisé le faible niveau de compétence en lecture des élèves de la Communauté française de Belgique par rapport à la moyenne européenne et même mondiale³.

D'autres études récentes ont démontré que la culture du livre et de la lecture était moins stimulante en Communauté française que dans d'autres pays : une proportion importante d'élèves ont accès, chez eux, à un nombre de livres trop restreint⁴.

Il paraît difficile de nier le lien entre ces carences - aujourd'hui avérées - et l'absence flagrante de politique du livre de jeunesse et de promotion de la lecture auprès des jeunes. L'importance éducationnelle de ce secteur paraît évidente.

Il est donc urgent d'établir, chez tous les élèves, un rapport de familiarité avec le livre et la lecture et d'offrir ainsi aux jeunes le plaisir du texte. La promotion du livre de jeunesse semble la voie royale pour y parvenir.

Ainsi, le Conseil du livre estime nécessaire de :

➤ **Créer une structure de coordination et de référence pour la promotion du livre de jeunesse et de la lecture auprès des jeunes**

Cette structure aurait une vocation analogue à celle des structures équivalentes qui existent au Québec, en Flandre, en France ainsi que dans de nombreux autres pays européens⁵. Ses modalités de fonctionnement et d'organisation devraient faire l'objet d'un examen détaillé et être précisées ultérieurement.

Les missions de cette structure de coordination seraient nombreuses. Entre autres :

- assurer la conservation patrimoniale de notre littérature de jeunesse ;
- promouvoir la littérature de jeunesse ainsi que nos auteurs et illustrateurs ;
- promouvoir, centraliser et coordonner des activités de formation ;
- promouvoir, centraliser et coordonner des activités d'animation ;
- promouvoir la réflexion, les études et la recherche sur la littérature de jeunesse ;
- promouvoir nos auteurs et illustrateurs et apporter ainsi un soutien direct à la vente de leurs livres.

La conservation du patrimoine requiert qu'on lui prête une attention particulière et urgente. En effet, la situation est alarmante. Devant l'afflux de la production, les exigences d'accroissement, la demande du public (surtout celle des enfants), on assiste à une rotation très rapide des livres de jeunesse. La tentation est donc plus forte que pour d'autres catégories éditoriales de liquider les ouvrages qui ne sont plus demandés, qui sont défraîchis ou que les bibliothécaires considèrent comme dépassés. Or, ce précieux patrimoine (qui porte la trace des intérêts et des techniques du passé) sera définitivement perdu si aucune structure n'est désignée pour en assurer la conservation, celle-ci ne pouvant être assurée par les bibliothécaires locaux.

³ Dans l'enquête « Pisa 2000 », qui visait notamment à mesurer le degré de compétence en lecture d'élèves de quinze ans, la Communauté française de Belgique s'est classée 25^e sur 32 pays. En outre, l'enquête a démontré que l'écart entre les bons et les mauvais lecteurs étaient plus marqué en Belgique francophone que dans la plupart des autres pays ayant participé à l'enquête. Dix ans plus tôt, une autre enquête internationale – enquête de l'I.E.A. visant à comparer le niveau de compétence en lecture – parvenait à des conclusions similaires.

⁴ Source : *Lire ou ne pas lire : état de la question*, Les cahiers du C.L.P.C.F., n°4, février 2003.

⁵ Parmi les exemples les plus significatifs, on peut citer l'Institut Charles Perrault en France, l'Institut danois du livre de jeunesse, l'Institut finlandais de littérature de jeunesse, l'Institut suisse de littérature de jeunesse ou le Center for Children's Book en Grande-Bretagne. La Flandre, quant à elle, a créé la « Villa Kakelbont » (Nationaal Centrum voor Jeugd).

Il est indispensable que, au-delà du budget nécessaire à la création de cette structure de coordination, une dotation significative lui soit attribuée annuellement afin de lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle se sera assignés. Il est également nécessaire qu'un personnel suffisant et compétent lui soit affecté.

Cette structure pourrait bénéficier d'un **financement partagé** entre plusieurs secteurs impliqués dans la promotion du livre et de la littérature de jeunesse :

- Communauté française : secteur des Arts et des Lettres (en raison des implications culturelles de ce dossier) et secteur de l'enseignement (en raison de ses implications pédagogiques) ;
- Régions wallonne et bruxelloise, en raison des implications économiques de ce dossier⁶.

➤ **Soutenir des programmes de formation à l'intention des bibliothécaires, des libraires et des enseignants**

Des formations spécifiques à la littérature de jeunesse devraient être mises en place, que ce soit dans le cursus universitaire (philologie romane, sciences du livre, ...), dans les écoles normales ou dans le cadre de la formation continue des enseignants. Les formations continues en littérature de jeunesse existent certes pour les bibliothécaires mais elles pourraient être amplifiées. Elles pourraient également s'adresser aux libraires de la Communauté française.

De ce point de vue, il paraît évident qu'une collaboration directe et intensive avec le secteur de l'éducation est nécessaire. Cette collaboration est indispensable tant pour promouvoir la lecture – et donc la diffusion – de livres de jeunesse que pour concevoir des formations à cette littérature et pour les introduire dans le cadre de cours sur la littérature belge à destination de filières de formation comme le légendat ou l'école normale.

➤ **Soutenir et assurer la visibilité de notre recherche universitaire en littérature de jeunesse.**

Il s'agit d'aider nos chercheurs à participer aux grandes manifestations internationales, de soutenir et d'élargir les travaux des Universités et du F.N.R.S. en ce domaine de novation et d'en assurer la publicité.

➤ **Soutenir l'organisation d'animations dans les écoles, dans les bibliothèques et dans les librairies**

Une politique de promotion – essentiellement sous la forme d'animations – existe déjà dans les bibliothèques. Toutefois, cette politique devrait être amplifiée et intensifiée. Une telle intensification permettrait de valoriser davantage le livre de jeunesse auprès du public jeune et contribuerait en outre à soutenir nos auteurs et illustrateurs.

Dans les écoles, il faudrait mettre en place une politique d'animations. L'administration (Service de la promotion des lettres) soutient certes des animations d'écrivains dans les écoles, dans les trois dernières années du secondaire. Mais le budget annuel ne permet pas d'organiser des animations dans le primaire et dans les trois premières années du secondaire.

Enfin, le budget réservé aux animations en librairies devrait également être revu à la hausse afin de permettre qu'une attention particulière y soit portée au livre de jeunesse.

➤ **Soutenir et multiplier les lieux d'interface entre le livre de jeunesse et ses lecteurs potentiels**

On songe par exemple à toutes les associations valorisant le livre de jeunesse, au salon du livre de jeunesse de Namur ainsi qu'aux foires et salons à l'étranger (Montreuil, Bologne, ...).

⁶ En 2002, le secteur du livre de jeunesse a représenté un chiffre d'affaires de quelque 16 354 000 euros (en excluant la bande dessinée et le livre de poche), ce qui représente environ 7% de l'ensemble du marché du livre de langue française en Belgique (évalué à quelque 221 649 000 euros) (source : *Le marché du livre de langue française en Belgique. Données 2002*. Étude réalisée par le LENTIC (Université de Liège) pour le Service de la Promotion des Lettres de la Direction générale de la Culture.